



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des
Affaires juridiques



Numéro 378 - 25 avril 2024



ÉDITO



Bruno Le Maire présente son plan d'action global de simplification au service des entreprises

Le plan d'action global de simplification au service des entreprises, présenté par le ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, en Conseil des Ministres le 24 avril, est le fruit de consultations publiques en ligne et de rencontres sur le terrain avec des acteurs économiques, des fédérations professionnelles et des élus. Cette méthode novatrice sert un projet de loi ambitieux pour une administration au service des entreprises.



[Lire la suite](#)

Institutions

Circulaire du Premier ministre sur l'application du droit de l'Union européenne

La circulaire du 22 mars 2024 rappelle le besoin d'anticiper l'évolution des normes européennes, notamment pour les entreprises, et de bien veiller à leur mise en œuvre pour éviter des sanctions.

[Lire l'article](#)



Juridictions



Le Conseil d'État rappelle les règles garantissant l'indépendance et l'impartialité de la justice administrative

Par une décision d'Assemblée réunie au contentieux le 15 avril 2024, le Conseil d'État a rappelé que l'exercice de fonctions administratives par un membre de la juridiction administrative ne peut, par lui-même, constituer un motif de mettre en doute son impartialité. En revanche, l'intéressé ne saurait participer au jugement des affaires mettant en cause les décisions administratives dont il est l'auteur ou qui ont été prises sous son autorité.

[Accéder au document](#)



Commande publique



Synthèse du rapport d'information n° 474 rendu par la mission d'information sur les problèmes assurantiels des collectivités territoriales et du guide pratique afférent

Un rapport du Sénat confirme que les deux difficultés majeures rencontrées par les collectivités locales pour s'assurer n'ont pas pour origine le droit de la commande publique, mais plutôt l'étroitesse du marché et la forte hausse du coût des sinistres. Les acheteurs sont invités à utiliser la négociation permise par le droit de la commande publique pour améliorer les offres.

[Lire l'article](#)

Un pouvoir adjudicateur peut s'opposer à la résiliation unilatérale d'un marché public d'assurance pour un motif d'intérêt général et imposer la poursuite de son exécution le temps nécessaire à la passation d'un nouveau marché

Lorsqu'un marché dont la résiliation est unilatéralement envisagée par un assureur ne prévoit pas de préavis de résiliation suffisant pour la passation d'un nouveau marché, le pouvoir adjudicateur peut s'y opposer pour un motif d'intérêt général et imposer sa poursuite le temps nécessaire au déroulement de la procédure de passation d'un nouveau contrat.

[Lire l'article](#)

Lorsqu'un pouvoir adjudicateur exerce une influence déterminante sur la conception des ouvrages, le bail ou le contrat d'achat d'un bien immobilier est requalifié en marché de travaux

Lorsqu'il résulte des stipulations d'un contrat de prise à bail ou d'acquisition de biens immobiliers, qui feront l'objet de travaux à la charge du cocontractant, que le pouvoir adjudicateur exerce une influence déterminante sur la conception des ouvrages et notamment sur la structure architecturale des bâtiments, ledit contrat constitue un marché public de travaux au sens des articles L. 1111-1 et L. 1111-2 du code de la commande publique.

[Lire l'article](#)

L'appréciation portée par le pouvoir adjudicateur sur les garanties, capacités et références professionnelles des candidats fait l'objet par le juge administratif d'un contrôle limité à l'erreur manifeste d'appréciation

Les juges du fond commettent des erreurs de droit lorsqu'ils excèdent le contrôle limité à l'erreur manifeste d'appréciation en sanctionnant une erreur commise dans l'appréciation portée sur les garanties, capacités et références professionnelles des candidats, et lorsqu'ils ne recherchent pas

de lien de causalité direct entre les fautes imputées à un pouvoir adjudicateur et les préjudices invoqués par le titulaire du lot d'un marché public de travaux.

[Lire l'article](#)



Finances publiques

Programme de stabilité : le Gouvernement présente ses ambitions pour la croissance et la trajectoire des finances publiques à l'horizon 2027

Le Programme de Stabilité présente les mesures proposées par le Gouvernement pour parvenir à la maîtrise des dépenses publiques. Il tient compte notamment des réformes visant à assurer le plein emploi, pour permettre à la France de respecter les règles budgétaires européennes à l'horizon 2027.

[Lire l'article](#)

Publication d'une loi pour favoriser la rénovation énergétique des bâtiments scolaires

Propriétaires d'un vaste patrimoine bâti vieillissant et énergivore, les collectivités territoriales doivent réaliser des travaux de rénovation de leur patrimoine immobilier, notamment le parc scolaire pour réaliser des économies d'énergie. La loi n° 2024-279 du 29 mars 2024, issue d'une proposition de loi déposée par des sénateurs, permet au préfet de département d'autoriser le maître d'ouvrage à participer au minimum à hauteur de 10 % contre 20 % précédemment, au total du financement apporté par des personnes publiques pour les projets de rénovation des bâtiments scolaires, lorsque le reste à charge est disproportionné au vu de la capacité financière de la collectivité territoriale concernée.

[Accéder au document](#)

La Cour des comptes analyse le secteur des services d'aide à la personne

La Cour des comptes a publié en mars 2024 un rapport sur le soutien de l'État aux services à la personne. Ce secteur regroupe des activités très diverses et bénéficie de soutiens publics, principalement basés sur un crédit d'impôt en faveur de l'emploi direct ou indirect d'un salarié à domicile, que la Cour des comptes a estimé à 8,8 milliards d'euros en 2022. Dans son rapport, la Cour observe que le coût est élevé pour la collectivité et les familles et suggère de revoir la liste des activités éligibles au crédit d'impôt en le réservant aux services de la vie quotidienne et de le moduler selon le recours à des mandataires ou à des prestataires.

[Accéder au document](#)



Marchés

Nationalisation d'EDF : la loi est publiée

La loi n° 2024-330 du 11 avril 2024 a modifié le code de l'énergie pour y inscrire qu'EDF est une société anonyme d'intérêt national dont le capital est détenu à 100 % par l'État (contre 70 % auparavant). Un contrat décennal entre l'État et l'entreprise est également prévu afin de déterminer la trajectoire financière et d'investissement d'EDF. Enfin, la loi a prolongé jusqu'au 1er février 2025 les tarifs réglementés de vente d'électricité aux petites communes et très petites entreprises (TPE) sans tenir compte de la puissance de leurs compteurs électriques. Auparavant, une grande majorité de boulangers, de restaurateurs ainsi que certains professionnels de l'agriculture ne pouvaient prétendre à ces tarifs alors que ces activités nécessitent une importante consommation d'électricité.

[Accéder au document](#)

Publication d'une loi visant à favoriser le réemploi solidaire de véhicules

La loi n° 2024-310 du 5 avril 2024, issue d'une proposition de loi déposée par des sénateurs, prévoit que les voitures qui fonctionnent mais envoyées à la casse parce que trop polluantes peuvent être réutilisées pour des services de location sociale et solidaire. Les autorités organisatrices de mobilité pourront en effet prévoir que ces véhicules bénéficient aux personnes socialement défavorisées dans le cadre de location de véhicules à prix modique. Un décret devra prévoir les conditions d'éligibilité des véhicules et le niveau de revenus maximum pour bénéficier de ce dispositif. Le réemploi de ces véhicules se veut complémentaire à l'offre de leasing social de véhicules électriques lancée en 2024.

[Accéder au document](#)

Chiffres du commerce extérieur : le solde commercial de la France s'améliore !

La Douane a rendu public le chiffre du commerce extérieur pour février 2024 : le solde commercial de la France est en hausse de 0,2 milliard d'euros pour atteindre - 6 milliards d'euros. Après cinq mois d'améliorations successives, il s'agit de son meilleur niveau depuis deux ans. Les exportations ont augmenté autant que les importations ont baissé (- 0,1 milliard d'euros). Les importations d'énergie sont également en baisse.

[Accéder au document](#)



Entreprises



Le Conseil d'État suspend le décret interdisant l'emploi des termes, steaks, escalopes ou jambons « végétaux »

Le 10 avril 2024, le Conseil d'État a suspendu un décret devant entrer en vigueur le 1er mai et interdisant de nommer les produits issus de protéines végétales par des termes de boucherie ou de charcuterie tels que « steaks », « escalopes » ou « jambons ». Le Conseil d'État a donné raison

aux fabricants de ces aliments végétaux qui contestaient l'exclusivité de l'emploi de ces termes aux produits d'origine animale.

[Lire l'article](#)

La publicité télévisée pour le cinéma et l'édition littéraire autorisée par un décret

Le décret n°2024-313 du 5 avril 2024 modifie le régime de la publicité télévisée qui découle d'un décret du 27 mars 1992. Le texte autorise la publicité en faveur du cinéma et, pour deux ans, la publicité pour l'édition littéraire.

[Accéder au document](#)



Questions sociales

Publication de la loi « bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie »

La loi n° 2024-217 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie apporte des réponses au défi du vieillissement de la population et de la perte d'autonomie qui constituent une préoccupation pour de nombreuses familles en France.

[Lire l'article](#)

Adoption de la loi visant à pérenniser les jardins d'enfants

La loi du 3 avril 2024 pérennise les jardins d'enfants financés ou directement gérés par une collectivité publique. Ces structures accueillent des enfants de 3 à 6 ans pour la plupart avec des besoins spécifiques et permettent une transition vers l'enseignement du 1er degré. La loi pour

l'école de la confiance avait programmé leur disparition progressive. Grâce à cette nouvelle loi, ils pourront poursuivre leur activité.

[Accéder au document](#)



Numérique

L'Arcom dévoile les chiffres clés de la production audiovisuelle et cinématographique pour l'année 2022

En décembre 2023, l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) dévoilait un premier bilan de la contribution à la production d'œuvres audiovisuelles et cinématographiques au titre de l'année 2022. En avril 2024, l'Autorité de régulation a publié deux rapports plus détaillés sur les chiffres clés de cette production pour 2022.

[Lire l'article](#)



Emploi

L'indemnité spécifique de rupture conventionnelle : une gestion problématique

Dans un référé de décembre 2023 adressé au ministre de la transformation et de la fonction publique ainsi qu'au ministre délégué chargé des comptes publics et publié fin mars 2024, la Cour des Comptes adresse ses remarques et recommandations à propos de la gestion problématique de l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle (ISRC) dans la fonction publique d'État.

[Lire l'article](#)

En 2022, l'emploi augmente de 0,3 % dans l'ensemble de la fonction publique

Utilisant un nouveau système déclaratif permettant une évaluation plus fine des effectifs de la fonction publique, l'INSEE a publié, le 14 avril 2024, une note indiquant que pour 2022, les effectifs globaux de l'ensemble de la fonction publique ont cru de 0,3 % pour atteindre 5 723 millions d'agents.

Alors que la fonction publique d'État a vu ses effectifs augmenter de 0,9 %, la fonction publique territoriale a, pour sa part, vu ses effectifs se réduire légèrement (- 0,2 %). Les effectifs de la fonction publique hospitalière demeurent stables.

[Accéder au document](#)

SUR LE SITE



[Toutes nos rubriques](#)



[Archives des numéros précédents](#)

LA DAJ RECRUTE

**Vous souhaitez évoluer au sein d'un pôle
d'expertise juridique reconnu ?
Vous recherchez un emploi qui a du sens,
au bénéfice de l'intérêt général ?
Rejoignez nos équipes !**

Au ministère de l'Économie, des Finances et de la
Souveraineté industrielle et numérique, mettez votre
talent au service d'une économie forte et durable.

[Consultez nos fiches de poste](#)

Partager



[S'abonner à la Lettre de la DAJ](#)

La Lettre de DAJ est éditée par la direction des Affaires juridiques du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique / Directrice de la publication : Laure Bédier / Rédactrice en chef : Véronique Fourquet / Rédaction : Guillaume Delaloy, Susie Bruno, Shirley du Parc, Morgane Frétault, Adrien Galluchot / Bandeau : Aphania / Maquette : Key Performance Group pour le SIRCOM - DAJ / Routage Hubscore. Copyright : DAJ - Tous droits réservés / Crédits photo : ©BercyPhoto - Hamilton de Oliveira

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, adressez-vous à la DAJ - Bureau COREL, 6 rue Louise Weiss - 75703 Paris Cedex 13 ou par courriel lettre.daj@finances.gouv.fr.

[Se désinscrire](#)